

Nationale : Mode d'emploi

Règlements Fédéraux Nationale et Jean Prat

Les Barrages en match simple en Nationale

Entre sa présentation aux clubs et son officialisation, le règlement a varié notamment sur les phases finales de la Nationale. Les Barrages ne sont plus organisés en matchs A/R mais en match simple sur le terrain du 3^{ème} et du 4^{ème} à l'issue des matchs A/R du championnat.

1. 1ère DIVISION FEDERALE - NATIONALE :

a. Organisation générale :

Les équipes invitées à participer à la « 1ère Division Fédérale - Nationale » sont intégrées dans une poule unique, composée de 14 équipes au maximum.

b. Phase qualificative :

Les équipes participantes seront opposées lors de matchs "Aller" et "Retour".

Les rencontres sont organisées conformément aux dispositions du Titre IV des Règlements Généraux de la F.F.R.

c. Phase finale :

A l'issue de la phase qualificative, les équipes classées aux 1ère et de 2ème places sont directement qualifiées pour les demi-finales.

Les deux autres demi-finalistes sont désignées à la suite de deux barrages organisés chacun sur une seule rencontre, comme suit :

- Rencontre* entre le 3ème et le 6ème de la phase qualificative (barrage 1) ;

- Rencontre* entre le 4ème et le 5ème de la phase qualificative (barrage 2).

** La rencontre se déroule sur le terrain de l'équipe la mieux classée à l'issue de la phase qualificative.*

En demi-finales, les équipes classées 1ère et 2ème à l'issue de la phase qualificative rencontrent, en match aller/retour, respectivement les vainqueurs du barrage 2 et du barrage 1.

Le match aller se déroule sur le terrain de l'équipe la moins bien classée à l'issue de la phase qualificative.

La finale, à l'issue de laquelle est délivré le titre de « Champion de France de 1ère Division Fédérale –Nationale », se déroule en un seul match et sur terrain neutre.

d. Accession en 2ème Division Professionnelle :

Les deux finalistes sont promues en 2ème Division Professionnelle, sous réserve de respecter l'ensemble des obligations du Cahier des charges et sous réserve des éventuelles décisions de toute nature qui seraient rendues par les commissions instituées au sein de la F.F.R. et/ou de la L.N.R. et notamment par celles composant la D.N.A.C.G.

Si l'un de ces deux finalistes ne peut pas ou ne souhaite pas accéder en 2ème Division Professionnelle, le 15ème du championnat de France de 2ème Division Professionnelle disputé la saison précédente, est alors maintenu.

Si aucun des deux finalistes ne peut ou ne souhaite accéder en 2ème Division Professionnelle, le 15ème et le 16ème du championnat de France de 2ème Division Professionnelle disputé la saison précédente, sont alors maintenus.

e. Relégation :

Au terme de la saison sportive et sous réserve des dispositions du 2.d. ci-après, les 2 équipes classées aux deux dernières places de la poule sont reléguées sportivement en « 1ère Division Fédérale - Jean Prat ».